



## Le risque d'une procédure d'introduction lancée par deux sociétés

Par **karimlaali**, le **28/03/2017** à **15:34**

bonjour a tous

je veux savoir svp c'est quoi le risque d'une procédure d'introduction d'une marocaine lancée par deux sociétés françaises ? l'une est sa société actuelle et une autre société. sachant qu'elle est salarié détaché avec sa société actuelle en France et que la jeune dame veut continuer avec sa société actuelle et pas avec l'autre.

genre elle peut ne pas se présenter a l'ofii dans son pays lors de la convocation pour visite médical et dossier pour la deuxième société, mais se présenter lors de la convocation de sa société ?

l'autre question qui se pose c'est comment différencier entre les convocations ofii ? autrement comme savoir si la convocation provient de sa société ou l'autre ?

merci pour vos réponses